# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité moins 1 abstention, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

# **SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

- A pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau pour l''année 2017. Ce rapport destiné à l'information du public répond à l'obligation du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a été élaboré par BAC CONSEILS dans le cadre de sa mission de suivi du contrat de délégation du service public de l'eau. Il a été approuvé à l'unanimité.

#### TRAVAUX DE VOIRIE

- décide de retenir l'entreprise EIFFAGE pour la réfection d'enrobés sur la Commune pour un montant de 59 658.60 € TTC et la remise à niveau de tampons Rue Neuve pour 2 064.00 € TTC.

# RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données Sociales )

Pour répondre à la directive européenne, a décidé de nommer la SOCIETE MOSAIC à Belmont-Tramonet (Savoie) en qualité de délégué à la protection des données pour un coût de 750 € HT par an.

# TRANSPORT SCOLAIRE

- a autorisé le Maire à signer un avenant à la convention entre la Commune et la Région qui exerce la compétence transport scolaire afin d'acter les nouvelles modalités de versement de la contribution financière de cette collectivité territoriale

#### **BIBLIOTHEQUE**

Pour se mettre en conformité avec les exigences du Département qui fournit les livres, a décidé

- d'adopter un règlement intérieur
- de signer une convention avec l'Association Les Amis de la Bibliothèque Municipale
- de signer une convention avec le CSCA pour la mise à disposition d'une personne qui assurera l'ouverture au public pendant les semaines scolaires, les bénévoles de l'association continuant de tenir les permanences pendant les vacances scolaires

Les nouveaux horaires d'ouverture sont les suivants ( semaines scolaires ) : Mercredi – Jeudi – vendredi de 10 h à 11 h 30

### **SUBVENTIONS PASAE**

Dans le cadre du contrat de ruralité, a accepté de percevoir une subvention de la Direction de la Cohésion Sociale d'un montant de 7 000 € qui seront reventilés aux associations qui portent les actions sociales sur le territoire (CSCA et Collège de l'Albarine)

#### **BUDGET: DECISIONS MODIFICATIVES**

- a décidé de procéder à un virement de crédits pour une prévision de crédits insuffisante pour la participation au Fonds de Péréquation de l'Intercommunalité, pour la rémunération du CSCA pour la mise à disposition de personnel à la Bibliothèque.

#### CSCA: CONVENTION POUR UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUX

- a décidé de signer une convention avec le Centre Socio-Culturel de l'Albarine pour la mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire un mercredi sur deux

# **GARANTIE D'EMPRUNT**

- a accepté de signer un avenant avec la Caisse des Dépôts pour le réaménagement d'un prêt consenti à DYNACITE et initialement garanti par la Commune. Celle-ci étend donc sa garantie sur la nouvelle durée de remboursement de ce prêt

#### **LISTE ELECTORALE**

Les modalités d'inscription et de radiation sur la liste électorale ont changé.

Le conseil Municipal désigne Messieurs et Mesdames ROBIN Marcel, DUMOLLARD Allard, LOPEZ Marie-Jésus, ALLAIN Gaël, AMOURIQ Stéphanie en qualité de membres de la Commission de contrôle instituée obligatoirement dans chaque commune et qui siègeront à partir de 2019.

# OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

- accepte de signer une convention avec le cabinet en charge de la gestion de l'OPAH pour la finalisation d'un dossier et accepte de percevoir les différentes aides pour le paiement d'une installation de chauffage ( cette opération s'équilibre à 2 904.92 € TTC )

# **LOCATION DE BIENS COMMUNAUX**

- décide la résiliation d'un bail pour un local industriel aux Eaux-Noires, de 2 garages En Courtioux.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures quinze.

Affiché conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Marc PERROT, Maire de Tenay, le quatorze septembre deux mil dix-huit.

Le Maire, Marc PERROT